**Notion: N0695**

**Notion originale: langue d’immigration diasporique récente**

**Notion traduite: langue d’immigration diasporique récente**

**Document: D591**

Titre: De "langue régionale" à "langue de France" ou les ombres du territoire

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: VIAUT, Alain

In : Glottopol, n°34, 2020, pp. 46-56

Extrait E3008, p. 46

 Les désignants "langue régionale" et "langue de France" réfèrent d’emblée à l’implantation proprement territoriale de langues. Il s’agit de langues qui s’inscrivent historiquement, depuis une durée plus ou moins significative, voire courte comme, par exemple, pour le hmong en Guyane, initialement langue d’immigration diasporique récente. L’adjectif "régionale" qualifie telle langue selon un mode géographique en se référant à une portion infraterritoriale d’un État, ici la France. "De France" opère dans le même sens puisque la France est un territoire avec ses frontières mais en apportant une nuance politique, celle de l’appartenance à la fois fractionnelle – une des langues de France – et une acception plus large que celle qui découle de l'inscription spatiale. De fait, à ce sème-là s’ajoute celui, plus abstrait, de la partie constitutive, qui n’est pas forcément inscrite dans, justement, une "région". Or l’identification de ces parties constitutives renverra alors à ce qui est entendu par "France", avec ses tenants d’histoire et de culture politique, par les concepteurs de la notion de "langue de France", toutes choses dont nous allons tenter une approche dans ce qui suit.